

◀ Réforme du bac et sélection à l'université ▶

Le tri social en marche !

Plan étudiant : qu'est-ce qui va changer ?

★ Chaque lycéen-ne pourra faire jusqu'à dix vœux d'orientation non-hiérarchisés. Deux semaines seront consacrées au projet d'orientation en Terminale. Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le/la chef-fe d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre eux pour ensuite le transmettre aux établissements de l'enseignement supérieur via une « fiche Avenir ».

★ Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique sont supprimés, les dossiers des lycéen-ne-s sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier.

★ Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, cinq derniers bulletins de note, lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif, ou encore suivi d'un MOOC présentant la filière.

★ Dans les formations sélectives (CPGE, DUT, BTS, écoles...) les réponses possibles aux élèves demeurent les mêmes : Oui, Non, En attente (liste d'attente).

★ Dans les formations « non-sélectives », les universités vont choisir des élèves qui remplissent ces « attendus ». S'il leur reste des places, elles doivent accepter d'autres élèves, mais en conditionnant leur inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique, par exemple une année de mise à niveau. L'étudiant-e devra donc faire une espèce « d'année zéro » allongeant la durée de son cursus universitaire.

★ Pour les élèves qui n'auront eu aucune place car leurs attendus n'auront pas été jugés bon par les universités demandées, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du bac.

★ Les universités pourront proposer aux étudiant-e-s des parcours à la carte via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluridisciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables... le tout supervisé par un « directeur des études » par grand champ disciplinaire qui pourra faire évoluer ce contrat de réussite pédagogique.

Le plan étudiant est une remise en cause du libre accès à l'enseignement supérieur. Il introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université.

Individualiser les parcours c'est établir une concurrence entre les élèves, mettre en place des pré-requis, et donc accentuer encore la sélection sociale et les inégalités.

Non au tri dès le lycée !

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un second-e professeur-e principal-e dans chaque classe de Terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre.



Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendrait aux enseignant-e-s des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation, etc.

Cela impliquerait encore une surcharge de travail. De plus, alors que les PSY-EN donnent des *conseils* aux élèves, les enseignant-e-s auraient de fait un poids décisionnel dans l'orientation des élèves. **Le rôle des enseignant-e-s n'est pas de se transformer en auxiliaire de la sélection sociale : nous refusons ce travail de tri !**

Les conséquences de cette réforme vont être une accentuation du processus de tri social et l'exclusion des classes populaires de l'enseignement supérieur.

Pour un vrai service public d'orientation

Le conseil et l'accompagnement à l'orientation nécessite des qualifications spécifiques : c'est le rôle des conseiller-e-s d'orientation (devenu-e-s Psy-EN).

Pourtant aujourd'hui cette mission est de plus en plus déléguée aux enseignant-e-s tandis que les conditions de travail des collègues Psy-EN se dégradent : augmentation des missions, baisse du nombre de postes, regroupement et fermeture des CIO et multiplication du nombre d'établissements couverts par un-e même Psy-EN.

D'autre part, le projet de loi prévoit la mise en place d'un tutorat des lycéen-ne-s par... des services civiques !

SUD éducation revendique des moyens pour un service public d'orientation : réouverture des CIO, embauche de personnels titulaires et formés pour assurer ce travail auprès des élèves.

Des universités sous pression

L'annonce d'un investissement d'un milliard d'euros à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche est un leurre. Y figurent 450 millions d'euros déjà budgétisés sous forme d'appels à projet : toutes les universités n'en bénéficieront pas, n'y auront droit que celles dont les projets sont en adéquation avec les volontés gouvernementales.

Il reste donc 550 millions d'euros budgétisés sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant-e-s d'ici à 2025 !

C'est totalement insuffisant, d'autant qu'aucune garantie n'existe sur les recrutements de personnels titulaires. Bien au contraire, les contrats précaires, contractuels ou

vacataires, se multiplient à tous les étages : enseignant-e-s, personnels techniques, administratifs et des bibliothèques. Les conditions de travail et d'étude des personnels et des usager-e-s des universités se sont fortement dégradées ces dernières années.

Ces quinze dernières années, les choix gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont clairs : l'université doit s'adapter au marché.

Les collègues enseignant-e-s/chercheurs-euses à l'université accompliraient le reste du travail de sélection en examinant un nombre de dossiers incalculables (tous les choix non hiérarchisés devant a priori être examinés !).

La réforme du Bac, c'est l'adaptation du Bac à une université sélective

Ce projet de loi s'articule enfin aux annonces faites par Blanquer au sujet du Bac. D'une part, le contrôle continu serait renforcé, le contrôle terminal étant réduit à quatre disciplines.

Or, nous savons très bien avec le précédent des lycées professionnels que cela créerait des bacs « territoriaux », et donnerait donc une valeur différente aux bacs de centre-ville et aux bacs estampillés « ZEP ».

D'autre part, le Bac ne serait plus la conclusion des études secondaires, et ainsi le premier niveau de qualification ouvrant à des droits dans le monde du travail, mais il serait la porte d'entrée vers la sélection dans le supérieur. Un bac modulaire qui ouvrirait les portes de telle ou telle filière en fonction des modules validés.

SUD éducation appelle les personnels à se réunir afin de discuter des modalités d'actions contre ce Plan étudiant qui constitue un recul sans précédents du droit aux études supérieures.

NI SELECTION NI TIRAGE AU SORT

Une université ouverte à toutes

SUD éducation **et tous Solidaires**